



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les activités de l'Association Européenne des Economistes Agricoles (EAAE).

Citer ce document / Cite this document :

Les activités de l'Association Européenne des Economistes Agricoles (EAAE).. In: Économie rurale. N°113, 1976. Agriculture et inflation. pp. 46-53;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1976.2424>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1976_num_113_1_2424

Fichier pdf généré le 08/05/2018

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉCONOMISTES AGRICOLES EUROPÉENS UPPSALA, Suède - 26-28 août 1975

Compte rendu

Les économistes agricoles de 27 pays d'Europe participant au 1^{er} Congrès Européen des Economistes Agricoles qui s'est tenu du 25 au 29 août 1975 à Uppsala (Suède), se sont réunis en Assemblée Générale à deux reprises.

- La première séance a eu lieu le 26 août ; elle fut consacrée principalement à la discussion et à l'approbation des comptes rendus de mandat des divers organes constitués à l'occasion de réunions antérieures d'une part et à un échange de vues général sur les orientations et les activités futures des économistes agricoles européens d'autre part.
- La seconde séance a eu lieu le 28 août pour constituer formellement l'Association Européenne des Economistes Agricoles et pour en élire le Bureau et le Comité exécutif.

1^{re} Séance : 26 août 1975

L'Assemblée se réunit à 15 h ; elle adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture : élection du président et du secrétaire de séance.
2. a) Origine et futur d'une Association Européenne des Economistes agricoles.
b) Information sur la Revue Européenne d'Economie Agricole.
3. Présentation et discussion d'un projet de statuts pour une Association Européenne des Economistes agricoles.
4. Nomination d'un Comité pour l'organisation d'une deuxième séance : procédure provisoire de proposition et d'élection des membres du Bureau et des autres membres du Comité exécutif.
5. Divers.

I. OUVERTURE : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition du Prof. NAZARENKO, qui préside les séances plénières du Congrès pour la journée, l'Assemblée élit le Prof. Ulf RENBORG et Claude BAILLET respectivement président et secrétaire de séance.

II. (a) ORIGINE ET FUTUR D'UNE ASSOCIATION EUROPÉENNE

Claude BAILLET rappelle les principales étapes qui ont précédé le présent Congrès d'Uppsala :

- Minsk, 1970 : Adoption du principe de l'édition d'une Revue Européenne — mise à l'étude de l'établissement de liens plus étroits entre économistes agricoles au niveau européen.
- Sienna, 1972 : Réunion du Comité de la Revue Européenne — Echange de vues sur la nature des activités à entreprendre au niveau européen, à la suite d'une enquête effectuée auprès des responsables des Associations nationales d'économistes agricoles et des correspondants nationaux de l'IAAE.
- Sao Paulo, 1973 : Réunion des 60 Economistes agricoles européens, présents au XV^e Congrès IAAE, concluant à l'opportunité de créer des liens organiques plus étroits entre les économistes agricoles européens — désignation d'un Comité européen pour développer ces liens, notamment chargé d'organiser une rencontre européenne et de préparer un projet de statuts pour une Association Européenne.

Ce Comité Européen provisoire comprenait les Prof. Denis BRITTON, Ulf RENBORG, Giuseppe BARBERO et Claude BAILLET (membres titulaires), ainsi que MM. les Prof. NAZARENKO, SCHMIDT, SEBESTYEN et WESTERMARCK (membres associés).

Le Comité s'est réuni dès sa création à Sao Paulo (août 1973), puis ses membres titulaires se sont successivement rencontrés à Wye College (septembre 1974), à Bruxelles (janvier 1975), à Luxembourg (mai 1975) et finalement à Uppsala (août 1975). Les Associations nationales d'économistes agricoles ainsi que les correspondants nationaux de l'IAAE ont été régulièrement informés des résultats des travaux du Comité européen.

Au cours de sa dernière réunion le 24 août 1975 à Uppsala, le Comité européen a pris les dernières décisions relevant de sa compétence au sujet de l'organisation générale du Congrès ; il a en particulier tenu une réunion commune avec le Comité suédois chargé de l'organisation matérielle dudit Congrès au cours de laquelle il a approuvé le budget final du Congrès et a exprimé ses vifs remerciements aux Prof. HJELME et RENBORG ainsi qu'à tous leurs collègues pour l'excellent travail de préparation matérielle du Congrès. Le Comité européen a en outre approuvé au cours de cette ultime réunion le projet de statuts d'une Association européenne des économistes agricoles dont le texte a été transmis aux membres de l'Assemblée.

En ce qui concerne le futur d'une Association européenne, Claude BAILLET cite plusieurs activités possibles, à savoir :

- la création d'un centre de liaison entre économistes agricoles européens ;
- l'organisation ou le parrainage de réunions ad hoc sur des sujets spécifiques d'intérêt européen ;
- la réunion d'un second congrès à caractère général, compte tenu de l'expérience acquise à Uppsala.

Il remercie enfin chaleureusement les Associations nationales, les correspondants nationaux de l'IAAE et les nombreux économistes agricoles des différents pays d'Europe qui ont apporté leur concours aux travaux préparatoires du Comité.

L'Assemblée prend acte de ce compte rendu d'activité. En son nom, le Président exprime ses remerciements aux Comités européens en suédois pour le travail accompli.

II. (b) INFORMATION SUR LA REVUE EUROPÉENNE D'ÉCONOMIE AGRICOLE

Jan de VEER, « Editeur responsable » de la Revue Européenne d'Economie agricole, présente un rapport d'activité concernant ladite Revue et couvrant la période du 12 septembre 1972 au 31 décembre 1974 (cf. European Review of Agricultural Economics — Report by the managing editor).

Après un rappel des premières décisions prises à la réunion de Sienna en septembre 1972, au cours de laquelle le Comité de rédaction et un Comité consultatif ont été créés, l'Editeur responsable indique que la Revue a été formellement créée en vertu de la législation néerlandaise par MM. D.K. BRITTON, Ph. MAINIE et J. de VEER. L'ensemble des fonds collectés ou fournis par les Associations nationales d'économistes agricoles ont été consacrés au lancement de la Revue qui bénéficie en outre d'une subvention annuelle de la fondation néerlandaise ZWO.

Les membres fondateurs ont signé un accord avec l'éditeur MOUTON (La Haye) auquel ils ont consenti un prêt de 25.000 florins, portant un taux d'intérêt annuel de 6 %.

L'Editeur responsable et les rédacteurs régionaux se réunissent deux fois par an. Les réunions coïncident généralement avec d'autres rencontres, d'où réduction des coûts. Le système de vérification des articles par deux lecteurs anonymes a bien fonctionné. On prévoit d'insérer dorénavant dans chaque numéro, une revue des livres ainsi que des articles.

La publication a commencé vers la fin de 1973. Le premier numéro a été distribué à la Conférence IAAE de Sao Paulo en août 1973. Le 4^e numéro a été publié en novembre 1974. Les manuscrits des numéros 2.1 et 2.2 ont été délivrés à l'imprimeur en octobre 1974 et janvier 1975, ceux du numéro 2.3 l'ont été en juin 1975. Il est prévu de délivrer le N^o 2.4 vers le 1^{er} octobre 1975. L'imprimeur a pris les dispositions pour publier tous les numéros de la série 2 avant la fin de l'année 1975. Le flux des articles reçus est relativement lent, mais suffisant pour le moment.

Pour ce qui est des résultats financiers ils sont encore insatisfaisants vu le nombre trop limité des abonnements. Le 1^{er} volume a enregistré 375 abonnements, le second 400 environ. C'est là un nombre nettement insuffisant pour couvrir les frais d'impression. Le capital de la fondation est à présent trop faible pour couvrir le déficit de l'éditeur à la fin de 1974.

Des améliorations techniques ayant trait aux procédés d'impression et une réduction du tirage permettraient de réduire considérablement les coûts. Sur base de 400 abonnements, le déficit annuel pourrait s'élever à l'avenir à 10.280 florins. Aussi est-il indispensable d'accroître le nombre des abonnements. Il en faudrait approximativement 670 pour couvrir les frais de base; sans la subvention de la fondation néerlandaise ZWO, ce nombre minimum devrait avoisiner 1.000. Un appel est ainsi lancé aux Organisations nationales et internationales pour qu'elles stimulent des abonnements. Des groupes de personnes intéressées peuvent au demeurant, bénéficier d'un tarif de faveur (36 fl. N par abonnement).

Les liens entre la Revue et une future Association Européenne des Economistes agricoles ont été évoqués. L'éditeur responsable informe l'Assemblée des discussions qui sont intervenues à ce sujet au sein du Comité de rédaction ; il souligne que dans l'état actuel des choses il paraît préférable de ne pas envisager de liens systématiques mais plutôt de laisser se développer les expériences dans l'un et l'autre domaine encore quelques années avant de se prononcer définitivement en la matière.

L'Assemblée sera appelée au cours de la 2^e séance à se prononcer formellement sur le rapport présenté par l'Editeur responsable et sur le mandat des rédacteurs régionaux et du Comité consultatif.

L'Assemblée générale prend acte du rapport de l'Editeur responsable. En son nom, le Président le remercie ainsi que les membres du Comité de rédaction (Comité consultatif) pour les efforts consentis en faveur du développement de la Revue. Il lance un appel à tous les économistes agricoles présents pour qu'ils fassent connaître cette Revue et qu'ils suscitent ainsi de nouveaux abonnements.

III. PRÉSENTATION ET DISCUSSION D'UN PROJET DE STATUTS POUR UNE ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ÉCONOMISTES AGRICOLES

Le Prof. D. K. BRITTON au nom du Comité européen chargé de préparer un projet de statuts pour une Association européenne des Economistes agricoles, présente ledit projet à l'Assemblée. Il insiste plus particulièrement sur le fait que le projet en question est le résultat d'une consultation des principales instances et personnes intéressées (spécialement les Associations Nationales d'Economistes agricoles et les correspondants nationaux IAAE), auxquelles un avant projet avait été soumis pour observations et suggestions, préalablement à la présente réunion.

Il souligne que l'on a recherché la flexibilité maxima sur nombre de points qui ne peuvent être résolus dans l'immédiat, par exemple : les liens avec l'IAAE et avec la Revue.

L'Assemblée convient d'entamer une discussion générale, se réservant de prendre une décision finale au cours de la deuxième séance. Plusieurs points sont examinés successivement à savoir :

a) Opportunité de créer une Association

Quelques participants, notamment le Prof. WESTERMARCK considèrent que la création d'une Association européenne autonome n'est pas souhaitable mais qu'il serait préférable de s'en tenir à un groupement européen constitué dans le cadre de l'IAAE. D'autres participants par contre se prononcent en faveur de la création d'une Association autonome, notamment le Prof. MALASSIS qui voit dans une telle Association un cadre indispensable permettant à l'ensemble des économistes agricoles des différentes parties du continent de se réunir et de confronter leurs points de vue. Le Prof. ASHTON considère également qu'il est souhaitable de créer une Association propre aux Economistes agricoles européens, celle-ci ne faisant certes pas concurrence à l'IAAE.

Le Président demande à l'Assemblée de s'exprimer à ce sujet par un vote à mains levées dont il ressort qu'une large majorité est favorable à la création d'une Association européenne.

b) Liaison avec l'IAAE

Plusieurs participants notamment le Prof. WESTERMARCK soulignent l'intérêt qu'il y aurait à prendre une option immédiate en faveur d'une affiliation à l'IAAE, d'autres se rallient à l'avis du Comité européen selon lequel cette question est prématurée étant donné qu'elle soulève de nombreux problèmes d'ordre institutionnel, financier qu'il n'est pas possible de circonscrire et d'examiner dans le cadre de la présente réunion. Cette question ne devrait cependant pas faire obstacle à la création de l'Association ; le Bureau et le Comité exécutif pourront étudier le problème de l'affiliation à l'IAAE d'ici la prochaine Assemblée générale.

c) Activités futures

Le Prof. ALLEN considère que l'activité future de l'Association ne devrait pas porter sur l'organisation de larges congrès du type de celui d'aujourd'hui, mais plutôt consister dans l'organisation de réunions plus spécifiques n'intéressant pas forcément l'ensemble des économistes européens. D'autres participants soulignent l'intérêt de ne pas s'en tenir à une seule forme d'activité mais au contraire, de rester ouvert à toutes sortes de rencontres.

L'Assemblée tout en se prononçant pour des activités polymorphes décide de poursuivre l'examen de cette question lors de sa 2^e séance sur base des résultats de travaux plus approfondis confiés à un Comité de proposition (cf. point IV-a ci-après).

d) Organisation de la réunion d'une Assemblée constitutive

L'Assemblée décide de se réunir en Assemblée constitutive de l'Association européenne des économistes agricoles le 28 août 1975 et d'inscrire à son ordre du jour les deux points suivants :

- Approbation des statuts de l'Association européenne.
- Election des membres du Bureau et du Comité exécutif.

IV. NOMINATION D'UN COMITÉ DE PROPOSITION

a) Procédure transitoire d'élection des membres du Bureau et du Comité exécutif

L'Assemblée décide à titre transitoire et en l'absence de statuts et de règlement électoral, que l'élection des membres du Bureau et du Comité exécutif doit être pour cette fois-ci préparée par un Comité de proposition. Ledit Comité comprendra un participant de chaque pays, désigné par ses compatriotes présents ; chaque membre du Comité aura droit à une voix lors des votes dudit Comité. Le Comité élira son président au début de sa séance de travail.

b) Candidats aux élections du Bureau et du Comité exécutif

Le Comité de nomination proposera à l'Assemblée les candidats au poste de président, vice-président, secrétaire général, trésorier et les candidats au Comité exécutif, en choisissant ceux-ci parmi les noms figurant sur une liste comportant au plus un candidat par nationalité.

c) Activités futures

Le Comité de proposition est chargé en outre de faire des recommandations en ce qui concerne les activités futures de l'Association.

V. DIVERS

Aucune question n'est soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

* * *

En remerciant l'Assemblée et en rappelant aux membres de celle-ci que la seconde séance est prévue le 28 août à 15 h, le Président lève la séance à 16 h 30.

2^e Séance : 28 août 1975

L'Assemblée se réunit à 15 h sous la présidence du Prof. G. CODA NUNZIENTE.

Le Président soumet le projet d'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

1. Rapport du Comité de proposition.
2. Statuts de l'Association.
3. Adhésion et cotisations.
4. Revue Européenne d'Economie agricole.
5. Conférence IAAE 1976.
6. Date et organisation éventuelle de la prochaine Assemblée Générale.
7. Divers.

L'Assemblée adopte l'ordre du jour proposé.

I. RAPPORT DU COMITÉ DE PROPOSITION

Le Prof. D. K. BRITTON en tant que Président du Comité de proposition, fait rapport sur les travaux dudit Comité en rappelant tout d'abord les deux tâches qui lui ont été confiées, à savoir :

- proposition d'une liste de candidats aux postes de membres du Bureau et du Comité exécutif ;
- suggestions sur les activités futures de l'Association.

1. Liste des candidats aux postes de membres du Bureau et du Comité exécutif

Le Comité de proposition soumet la liste des candidats qu'il a choisis et qu'il propose à l'Assemblée d'élire. Deux de ces candidats MM. NAZARENKO et WOS souhaitent pouvoir confirmer leur accord après consultation de leurs autorités respectives.

Le Président soumet la liste des candidats au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée élit à l'unanimité :

MM. BARBERO	(Président)
NAZARENKO	(Vice-Président)
BAILLET	(Secrétaire Général)
FOLKESSON	(Trésorier)
ASHTON	(Membre du Comité exécutif)
HANF	» » »
NUSSBAUMER	» » »
M ^{me} NIETO OSTOLAZA	» » »
MM. TOMIC	» » »
WOS	» » »

2. Activités

Le Comité de proposition a envisagé deux sortes de réunions, les unes correspondant au type du présent Congrès, les autres plus restreintes quant aux sujets abordés. Il suggère à l'Assemblée de demander au Comité exécutif d'examiner plus particulièrement la possibilité d'organiser des réunions plus restreintes. Il y aurait lieu de concentrer les réunions sur les sujets économiques intéressant l'Europe sans exclure toutefois les problèmes des relations entre l'Europe et les autres parties du monde.

Une Assemblée générale ne devrait pas se tenir plus fréquemment que tous les trois ans. Le Comité exécutif devrait avoir une grande latitude pour l'organisation des activités. La question du paiement des frais de participation en devises ne devrait pas être négligée.

L'Assemblée prend acte de ces suggestions et charge le Comité exécutif de les prendre en considération.

II. STATUTS DE L'ASSOCIATION

Le Président ouvre la discussion sur le projet de statuts article par article.

Article 1. — La proposition d'intituler l'Association « Association Européenne d'Economie Agricole » est rejetée par 66 voix contre 34. La version allemande du titre sera amendée, le terme « Agrarwirtschaftler » étant remplacé par « Agrarökonomen ».

Article 4. — Une longue discussion concernant l'article 4 qui prévoit la possibilité d'une affiliation à l'IAAE a lieu. Au cours de cette discussion interviendront successivement MM. les Prof. ALFONS qui propose l'affiliation statutaire ; BRITTON qui, dans une telle hypothèse, s'interroge sur les modalités de collecte des cotisations ; BAILLET qui suggère de demander à l'IAAE quelles sont les conditions d'une telle affiliation avant de s'engager définitivement, WESTERMARCK qui explique comment on pourrait éviter la collecte d'une double cotisation, de VEER qui considère comme inopportun d'obliger tous les membres d'une Association à être également

membres de l'autre, ALLEN qui souhaite voir étudier davantage la question et suggère de reporter le vote sur cet article ; SCHMIDT qui dans ces conditions trouve difficile d'adopter les statuts ; RENBORG qui propose de laisser l'article 4 en l'état ; cet article figurerait tel quel dans les statuts mais n'entrerait éventuellement en vigueur qu'après nouvelle décision de l'Assemblée générale sur base des résultats d'un examen de cette question dont le Comité exécutif serait chargé.

Constatant que la discussion générale sur cet article peut être provisoirement close, le Président soumet la proposition Renborg au vote. L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité moins 4 voix.

Articles 8 à 10.2 — Tout en adoptant les articles 8 à 10, l'Assemblée demande au Comité exécutif d'examiner si le délai de 28 jours (article 8) et de 21 jours (article 10) est suffisant pour la convocation d'une Assemblée générale de ce type.

Article 12. — Après un échange de vues sur le titre et la fonction de « Président-élu », le Président propose de remplacer le mot « Président-élu » par celui de « Vice-Président ». L'Assemblée adopte cet amendement par 67 voix contre 17.

Le Comité exécutif est chargé d'examiner la question du remplacement de la Présidence à l'échéance de son mandat et de faire rapport à l'Assemblée générale à ce sujet.

Sur proposition du Prof. BRITTON, l'Assemblée convient unanimement d'amender l'article 12 en sorte de rendre possible la réélection du Secrétaire Général et du Trésorier.

Après l'adoption de chacun des articles, le Président constate que compte tenu des amendements rappelés ci-dessus, l'Assemblée constitutive a adopté les statuts de l'Association. Les statuts seront annexés au présent compte rendu ; le Comité exécutif assumera la responsabilité des démarches à entreprendre pour donner si nécessaire un caractère légal à l'Association.

III. ADHÉSIONS ET COTISATION

Le Comité de proposition suggère de fixer la cotisation annuelle à un maximum de 3 US Dol. par adhérent à partir de 1975 (y compris) et de charger le Comité exécutif d'examiner les modalités de la collecte. Les Prof. DAMS et WESTERMARCK émettent certaines objections quant au montant de la cotisation, celui-ci leur paraissant trop élevé ; le Prof. BRITTON et plusieurs autres membres de l'Assemblée considèrent qu'au contraire ce montant est modeste par rapport aux objectifs de l'Association. L'Assemblée adopte à la quasi unanimité la proposition du Comité. Elle donne en outre mandat au Comité exécutif de préparer des propositions ultérieures concernant les différentes modalités d'adhésion.

IV. REVUE EUROPÉENNE D'ÉCONOMIE AGRICOLE

L'Assemblée adopte à l'unanimité le rapport présenté par l'Editeur responsable au cours de la précédente séance. Elle lui donne quittance de sa gestion et le reconduit dans ses fonctions.

L'Assemblée renouvelle pour trois années supplémentaires le mandat des membres du Comité de rédaction. Elle prend acte du remplacement de Michel PETIT par Marc BOUSSARD. L'Assemblée charge les membres du Comité de rédaction d'assumer également les fonctions de membres du Comité consultatif d'édition.

V. CONFÉRENCE IAAE 1976

Le Prof. DAMS, Vice-Président pour les Programmes de l'IAAE, informe l'Assemblée des dispositions prises pour l'organisation de la XVI^e conférence internationale des Economistes Agricoles au Kenya. Celle-ci aura lieu du 26 juillet au 4 août 1976 à Nairobi.

Le thème général de la Conférence porte sur « La prise de décision et l'Agriculture ». — Elle sera précédée d'un séminaire organisé conjointement par la FAO, l'UNEP et l'IAAE à Rome du 1^{er} au 5 décembre 1975 sur « La population, l'alimentation et le développement de l'agriculture ».

VI. DATE ET ORGANISATION ÉVENTUELLE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le principe d'une réunion de l'Assemblée générale tous les trois ans ayant été retenu, la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu au cours de l'été 1978.

Le Comité exécutif prendra les contacts et engagera les pourparlers nécessaires avec les pays susceptibles d'accueillir cette prochaine Assemblée générale.

VII. DIVERS

Aucune question n'est soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

* * *

Le Président remercie l'Assemblée en souhaitant bonne chance à l'Association qui vient de voir le jour.

La séance est levée à 17 heures.

STATUTS de L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ÉCONOMISTES AGRICOLES

adoptés dans le cadre du 1^{er} Congrès européen
des Economistes agricoles
à Uppsala (Suède) le 28 août 1975

1. L'Association est dénommée « Association Européenne des Economistes agricoles ».
2. L'adresse du siège administratif de l'Association est celle du Secrétaire Général élu conformément aux dispositions de l'article 12.
3. L'Association a pour objet :
 - a) le développement de la connaissance et de la compréhension de l'économie agricole, spécialement dans le contexte européen ;
 - b) l'échange d'expérience, d'idées et d'information entre les économistes agricoles.
4. [L'Association peut s'affilier, en tant que section régionale, à l'Association Internationale des Economistes agricoles.] (*)
5. Les membres de l'Association sont des personnes physiques et morales, bibliothèques et autres institutions. Différentes catégories de membres (ordinaires et autres) ayant des droits et obligations différents peuvent être déterminées par le Comité exécutif avec l'approbation de l'Assemblée générale.
6. Le Secrétaire Général tient un registre des noms et adresses de tous les membres de l'Association.
7. Le Comité exécutif, avec l'approbation de l'Assemblée générale, est habilité à mettre fin à l'adhésion de tout membre de l'Association par suite du non-paiement de sommes dues ou pour infraction aux décisions de l'Association.
8. Une Assemblée générale de tous les membres de l'Association est convoquée au moins une fois tous les trois ans (trente-six mois). Le lieu et la date de l'Assemblée générale sont annoncés à tous les membres de l'Association au moins vingt-huit jours à l'avance (date de l'envoi de la communication).
9. L'Assemblée générale a pour objectifs :
 - a) de recevoir le compte rendu de la réunion précédente ;
 - b) de recevoir le rapport du Comité exécutif correspondant à la période qui s'est écoulée depuis la réunion précédente ;
 - c) de recevoir un état des comptes de l'Association ;
 - d) d'élire les membres du bureau et les autres membres du Comité exécutif ;
 - e) de traiter toute autre question répondant aux objectifs de l'Association tels qu'ils sont stipulés à l'article 3.
10. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le Comité exécutif ou à la requête d'au moins un dixième des membres ordinaires de l'Association. Une convocation est envoyée vingt et un jours à l'avance (date d'envoi) à tous les membres de l'Association ; elle indique la date, le lieu et l'objet d'une telle réunion.
11. Les affaires de l'Association, y compris les démarches légales, sont traitées par les membres du bureau conformément aux directives du Comité exécutif et de l'Assemblée Générale.
12. Les membres du bureau de l'Association sont : le Président, le Vice-Président, le Secrétaire Général et le Trésorier. Ils sont élus à l'Assemblée générale ordinaire ; leur mandat expire à l'occasion de la prochaine réunion ordinaire de l'Assemblée générale. Le Secrétaire Général et le Trésorier sont rééligibles.
13. Les membres du bureau mentionnés à l'article 12 sont d'office membres du Comité exécutif, ensemble avec l'ancien Président de l'Association le plus récent et le Secrétaire-« Programmes » éventuellement désigné en vertu des dispositions de l'article 21. En plus, le Comité exécutif comprend six membres élus, dont deux voient leur mandat expirer à chaque réunion ordinaire de l'Assemblée générale. Les membres dont le mandat expire ne sont pas rééligibles avant un délai de trois ans. Le Comité exécutif est habilité à pourvoir tout poste du Comité devenant vacant pendant la période de son mandat.
14. Le Président de l'Association est Président du Comité exécutif. En son absence, le Vice-Président assure les fonctions de Président.

(*) L'application des dispositions de cet article est soumise à la décision que prendra l'Assemblée générale sur base des résultats de l'examen de cette question que le Comité exécutif a été chargé d'entreprendre.

15. Le Secrétaire Général de l'Association est secrétaire du Comité exécutif.
16. Le Comité exécutif est habilité à charger un Comité de Congrès à agir en son nom pour la programmation et l'organisation d'un congrès à la date et au lieu fixés par le Comité exécutif.
17. L'élection des membres du bureau et des autres membres du Comité exécutif a lieu à bulletin secret.
18. Lorsqu'on recourt au vote dans le cadre d'une réunion de l'Assemblée générale ou du Comité exécutif, toute décision est prise à la majorité simple de l'ensemble des membres ordinaires présents à ladite réunion. Quand les voix se répartissent également, la proposition soumise au vote est censée rejetée.
19. Un vote par correspondance des membres ordinaires peut être organisé s'il en est ainsi décidé par le Comité exécutif ou par l'Assemblée générale. Les modalités de ce vote sont arrêtées par le Comité exécutif.
20. Les candidatures pour les postes de Président, Vice-Président, Secrétaire Général et Trésorier sont reçues par le Secrétaire Général quatorze jours avant la date de la réunion au cours de laquelle l'élection aura lieu ou, dans le cas d'un vote par correspondance, quatorze jours au moins avant la date limite fixée pour la réception des bulletins.
21. Le Comité exécutif peut, à sa propre discrétion désigner un Secrétaire-« Programmes » dont les tâches consistent à organiser le programme de Congrès ou autres réunions, conformément aux instructions du Comité exécutif. Le Secrétaire-« Programmes » est désigné pour une période de trois ans et peut voir son mandat reconduit. Le Secrétaire-« Programmes » est membre de droit du Comité exécutif pendant la durée du mandat de celui-ci.
22. Les ressources financières de l'Association proviennent :
 - a) des cotisations des membres ; le montant et les modalités de paiement de celles-ci sont déterminés par le Comité exécutif et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ;
 - b) des ventes de publications de l'Association et de tout revenu des propriétés de l'Association ;
 - c) des dons, legs et subventions d'institutions publiques ou autres ;
 - d) d'autres sources légales.
23. L'année financière de l'Association correspond à l'année civile.
24. Les présents statuts peuvent être amendés ou l'Association peut être dissoute par décision prise à la majorité des deux tiers des membres ordinaires présents à la réunion de l'Assemblée générale, décision confirmée à la majorité des deux tiers des membres ordinaires, dans le cadre d'un vote par correspondance.
25. Les propositions d'amendement aux statuts ou de dissolution de l'Association doivent être envoyées à tous les membres par écrit au moins deux mois avant la date du vote.

ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ÉCONOMISTES AGRICOLES

L'Association Européenne des Economistes Agricoles a été créée à l'occasion du 1^{er} Congrès Européen des Economistes Agricoles, le 28 août 1975 à Uppsala (Suède).

L'Association a pour objet : a) le développement de la connaissance et de la compréhension de l'économie agricole, spécialement dans le contexte européen ; b) l'échange d'expérience, d'idées et d'information entre les Economistes agricoles.

Pour atteindre ses objectifs, l'Association organise un congrès triennal portant sur un thème général ainsi que des colloques consacrés à des sujets plus particuliers. Les adhérents sont informés des activités de l'Association. A cet effet, il est projeté d'éditer de temps à autre un bulletin dans lequel figureraient également des informations sur les principales réunions ou activités des Economistes agricoles dans les divers pays d'Europe de telle sorte que leurs collègues d'autres pays européens éventuellement intéressés, puissent participer.

Le Bureau et le Comité exécutif de l'Association sont composés comme suit : G. BARBERO (Président), A. NAZARENKO (Vice-Président), C. BAILLET (Secrétaire-Général), L. FOLKESSON (Trésorier), J. ASHTON, C.-H. HANF, M.C. NIETO-OSTOLAZA, A. NUSSBAUMER, D. TOMIC et A. WOS.

L'adhésion à l'Association s'obtient en adressant au Secrétariat Général(*) le formulaire ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un chèque bancaire libellé en francs belges d'un montant de 350 FB (cotisation 1975-1977), établi au nom de l'Association et tiré sur une banque ayant son siège en Belgique.

(*) Rue de Trèves, 82 (B) 1040 Bruxelles.

N° _____ Date : / /	ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ÉCONOMISTES AGRICOLES ADHESION 1975 - 1977 (formulaire à remplir en caractères d'imprimerie)									
NOM _____ PRENOM _____ ANNEE NAISSANCE _____										
TITRES UNIV. _____ TELEPHONE PRIVE _____ n.° _____										
ADRESSE	PRIVEE _____ rue _____ n.° _____ code postal _____ ville _____									
	BUREAU _____ rue _____ n.° _____ code postal _____ ville _____									
ORGAN. EMPLOYEUR _____ PAYS _____										
FONCTIONS _____ TELEPHONE BUREAU _____ n.° _____ poste _____										
DOMAINES D'ACTIVITE <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> 1 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="width: 50%; border: none;"> 1 _____ <input type="checkbox"/> </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> 2 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="border: none;"> 2 _____ <input type="checkbox"/> </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> 3 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="border: none;"> 3 _____ <input type="checkbox"/> </td> </tr> </table>		1 _____ <input type="checkbox"/>	1 _____ <input type="checkbox"/>	2 _____ <input type="checkbox"/>	2 _____ <input type="checkbox"/>	3 _____ <input type="checkbox"/>	3 _____ <input type="checkbox"/>			
1 _____ <input type="checkbox"/>	1 _____ <input type="checkbox"/>									
2 _____ <input type="checkbox"/>	2 _____ <input type="checkbox"/>									
3 _____ <input type="checkbox"/>	3 _____ <input type="checkbox"/>									
LANGUES PARLEES & ECRITES <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> 1 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="width: 50%; border: none;"> 4 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="width: 20%; border: none;"> Lieu : _____ </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> 2 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="border: none;"> 5 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="border: none;"> Date : / / </td> </tr> <tr> <td style="border: none;"> 3 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="border: none;"> 6 _____ <input type="checkbox"/> </td> <td style="border: none;"> Signature : _____ </td> </tr> </table>		1 _____ <input type="checkbox"/>	4 _____ <input type="checkbox"/>	Lieu : _____	2 _____ <input type="checkbox"/>	5 _____ <input type="checkbox"/>	Date : / /	3 _____ <input type="checkbox"/>	6 _____ <input type="checkbox"/>	Signature : _____
1 _____ <input type="checkbox"/>	4 _____ <input type="checkbox"/>	Lieu : _____								
2 _____ <input type="checkbox"/>	5 _____ <input type="checkbox"/>	Date : / /								
3 _____ <input type="checkbox"/>	6 _____ <input type="checkbox"/>	Signature : _____								
ENVOYER LE PRESENT FORMULAIRE DUMENT REMPLI A L'ADRESSE SUIVANTE : RUE DE TRÈVES, 82 (B) - 1040-BRUXELLES ACCOMPAGNE D'UN CHEQUE BANCAIRE LIBELLE EN FRANCS BELGES D'UN MONTANT DE 350 FR.B., ETABLI AU NOM DE L'ASSOCIATION ET TIRE SUR UNE BANQUE AYANT SON SIEGE EN BELGIQUE										